

**ASSEMBLEE NATIONALE**

18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 304

présenté par  
M. Carrez-----  
**ARTICLE 10**

I. – Rédiger ainsi la première ligne de la première colonne du dernier tableau du B du I de cet article :

« Puissance fiscale

« (en chevaux-vapeurs) ».

II. – En conséquence, dans les deuxième à dernière lignes de la première colonne du même tableau, supprimer l'unité : « CV ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.